



VILLE DE FLEURY LES AUBRAIS

Le 21 février 2022

**Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil municipal**

Madame, Monsieur, Cher-e collègue,

Je vous serais obligée de bien vouloir participer à la séance publique du Conseil municipal qui se tiendra dans la **salle du conseil en mairie** le :

lundi 28 février 2022 à 18 h30

Compte tenu de l'évolution de la crise sanitaire, le public ne sera pas autorisé à accéder à la salle du conseil. La publicité sera donc assurée par la retransmission vidéo de la séance sur le site internet de la Ville.

ORDRE DU JOUR

I. Désignation du secrétaire de séance

II. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 20 décembre 2021

III. Décisions prises par Madame la Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT – information

IV. Affaires métropolitaines

V. Projets de délibération

ADMINISTRATION GENERALE

- 1) Actualisation de la composition des commissions municipales
- 2) Convention de mutualisation entre la Ville de Fleury-les-Aubrais et le Centre communal d'action sociale de Fleury-les-Aubrais
- 3) Adhésion de la Ville de Fleury-les-Aubrais à l'association nationale des directeurs de la restauration collective AGORES

SERVICES TECHNIQUES - URBANISME

- 4) Institution du droit de préemption sur les fonds de commerce, fonds artisanaux, et baux commerciaux de la commune
- 5) Contrat de relance du Gouvernement en faveur du logement
- 6) Saisine de l'Établissement public foncier local interdépartemental (EPFLI) Foncier Cœur de France – Avenant à la convention de portage foncier

RESSOURCES HUMAINES

- 7) Adulte relais - actualisation des modalités de rémunération
- 8) Actualisation du tableau des emplois
- 9) Actualisation des taux de vacances

VI. Questions diverses

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher-e collègue, l'expression de ma considération distinguée.




Carole CANETTE
Maire de Fleury-les-Aubrais